



FOLLES



Le lac du pont à l'âge

Bulletin Municipal

N° 8

2025

Le Mot des Élus

Chères Folloises, chers Follois,

Ce nouveau numéro de votre bulletin municipal vous parvient plus tôt cette année, dans un contexte national toujours aussi mouvementé que celui que nous avons connu l'an passé. Les débats, les réformes et les incertitudes économiques rythment la vie publique et influencent directement l'action des collectivités locales.

Depuis le 1er septembre, la période de réserve préélectorale nous impose une certaine retenue dans notre communication. C'est une règle nécessaire pour garantir la transparence et l'équité du débat démocratique. Nous tenons néanmoins à profiter de cette occasion pour vous adresser nos remerciements les plus sincères : votre confiance et votre soutien tout au long de ce mandat ont été essentiels pour mener à bien les projets de notre commune.

La vigilance budgétaire nationale, renforcée par les contraintes économiques actuelles, ne manquera pas de peser sur le fonctionnement des collectivités locales. Ces restrictions se traduisent concrètement dans la vie quotidienne des habitants : gestion des services publics, entretien des infrastructures, accompagnement des associations, soutien aux initiatives locales. Plus que jamais, il nous faudra conjuguer rigueur et créativité pour continuer à offrir des services de qualité tout en préservant l'équilibre financier de notre commune.

Malgré ces défis, nous restons convaincus que l'avenir de notre territoire se construit avec vous, grâce à la participation citoyenne, à la solidarité et à l'engagement collectif.

Ce bulletin est l'occasion de partager les informations essentielles, de valoriser les initiatives locales et de maintenir ce lien direct entre la municipalité et chacun d'entre vous.

Ces dernières années, les associations nous ont offert de superbes moments : festivals, concerts, théâtre, lotos, concours de belotes... De quoi faire vibrer Folles et partager de bons souvenirs ensemble.

Parce que chaque rendez-vous est une occasion de se retrouver, de s'amuser et de faire vivre notre village. Nous encourageons les associations à continuer sur cette belle lancée, pour que chacun puisse encore profiter de soirées conviviales, de rires et de rencontres.

A partir du mois de janvier, Angélique prendra ses fonctions à temps plein tandis que Marie-Laurence préparera sa retraite à mi-temps jusqu'en juillet.

La Mairie sera ouverte au public tous les matins de 8h30 à 12h00 comme à l'accoutumé. Les après-midi seront réservés au traitement des divers dossiers.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, remplies de joie, de convivialité et de bons moments partagés.

INFORMATIONS

Avis aux nouveaux arrivants

Nous demandons à tout nouvel arrivant de bien vouloir se présenter en mairie, afin de faire connaissance et de recueillir certaines informations indispensables à l'administration.
D'avance Merci.

Notice to new residents

We ask all new residents to please come to the town hall to introduce themselves and gather essential administrative information.
Thank you in advance

PHARMACIES DE GARDE

Arnac-la poste: 7 place de l'église 05 55 76 82 50
Azérables: 30 rue grande 05 55 63 50 63
Bessines: 12 place de la liberté 05 55 76 13 46
Châteauponsac: 4 place Ducoux 05 55 76 31 43
Lussac-les-Eglises: Le Bourg 05 55 68 23 66
Saint-Sornin-Leulac: 28 avenue de la promenade 05 55 76 32 49
Saint-Sulpice-Les-Feuilles: 17 rue du commerce 05 55 76 11 14
st sulpice Laurière: 05 55 71 40 38



A compter de janvier 2025
La Mairie sera ouverte au public
du Lundi au vendredi
De 8h30 à 12h00

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accueil: Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h
05 55 56 04 84

Service déchets: 05 55 76 09 45
service.dechets@elan87.fr

Office du tourisme: 05 55 76 09 28

Assainissement: 05 55 56 44 55



Agence postale communale

L'agence communale est ouverte du
mardi au samedi de 9h00 à 12h00
Tel: 07 84 71 43 47



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque Français dès 16 ans doit d'abord faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire.

MAXIMUM

les prochaines collectes des
encombrants auront lieu les:
09 mars et 03 septembre 2026



Le prochain relevé
d'eau aura lieu durant
la deuxième quinzaine
du mois de janvier
2026



INFORMATIONS

Cimetière

Il est demandé à tous les propriétaires de sépulture de bien vouloir l'entretenir et d'en assurer le désherbage afin d'éviter toutes proliférations de mauvaises herbes.

Désormais seul l'entretien des allées sera effectué, les sépultures à l'état d'abandon feront l'objet d'une reprise de concession prochainement.



Théâtre :

La troupe de théâtre

" Le Petit Brin de Folie "

se produira le

31 janvier 2026 19h00

pour une représentation ouverte à tous, placée sous le signe du partage et de la bonne humeur.

L'entrée sera gratuite, avec une participation libre au chapeau, permettant à chacun de soutenir la troupe selon ses moyens et son envie.

Nous avons le plaisir d'annoncer le retour de la troupe :

"Le Petit Théâtre du FCL Feytiat"

Leur précédente représentation avait rencontré un très bel engouement, et c'est avec joie que nous les accueillerons à nouveau le **30 mai 2026**.

Un rendez-vous culturel et convivial à partager en famille ou entre amis.

Meilleurs vœux

Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux 2026

Le Vendredi 30 janvier 2026 à 18h30

à la salle des fêtes

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur





🥂 Un grand merci pour votre participation au repas des aînés

Après quatre années d'interruption — le dernier repas remontant à 2020 — quel bonheur de vous retrouver enfin lors de ce moment si attendu! Cette reprise du repas des aînés a été un véritable succès, portée par votre présence nombreuse et votre bonne humeur communicative.

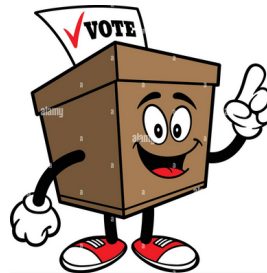
Ces retrouvailles ont rappelé combien ces instants de convivialité, de partage et de proximité sont essentiels à la vie de notre commune. Rires, discussions animées, souvenirs échangés... tout était réuni pour faire de cette journée un moment chaleureux et apprécié de tous.

Nous adressons un immense merci à l'ensemble des participants, ainsi qu'aux bénévoles et aux agents mobilisés pour l'organisation, la préparation et le service. Leur engagement a permis de redonner vie à cette belle tradition.

17 Nous vous donnons déjà rendez-vous l'an prochain, en espérant vous retrouver encore plus nombreux pour poursuivre cette dynamique et partager un nouveau moment convivial.



Le mode de scrutin change



Depuis la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants est identique à celui des communes de 1 000 habitants ou plus.

Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50% pour la liste arrivée en tête) à deux tours. Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement.

Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins (panachage).

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire). Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux des villes de moins de 1 000 habitants sont définies par le code électoral (articles L252 à L255-1 et articles L255-2 à L255-5).

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Il n'est pas possible de candidater au second tour sans être candidat au premier tour. Un candidat ne peut l'être que dans une seule circonscription électorale.



LISTE ÉLECTORALE



Afin de mettre à jour la liste électorale, veuillez vérifier si l'adresse sur votre carte d'électeur est correcte. si ce n'est pas le cas rendez vous à la mairie pour apporter les corrections nécessaires.

l'organisation des listes

Tout en généralisant le même mode de scrutin à toutes les communes, la loi de 2025 prévoit des aménagements pour les communes de moins de 1 000 habitants pour tenir compte des difficultés à composer des listes paritaires dans les petites communes :

Les listes sont considérées comme des listes complètes dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal (par exemple, dans une commune de 400 habitants, le nombre de conseillers municipaux à élire est de 11. Une liste est considérée complète si elle compte 9 noms de candidats).

Dans le cas où une liste obtient plus de sièges qu'elle n'a des candidats, les sièges qu'elle ne peut pas occuper restent vacants ;

La déclaration de candidature d'une liste peut être enregistrée dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif du conseil municipal ;

Après les élections municipales, le conseil municipal est réputé complet s'il compte au moins 5 élus dans les communes de moins de 100 habitants, 9 dans les communes de 100 à 499 habitants et 13 conseillers dans les communes de 500 à 999 habitants (article L.2121-2-1 du code général des collectivités territoriales) ;

Le dispositif d'élections partielles complémentaires (quand il est impossible de faire appel aux suivants de la liste pour remplacer un conseiller municipal démissionnaire par exemple) est conservé. Ce dispositif permet d'éviter d'organiser des élections intégrales. Les élections partielles complémentaires seront organisées au scrutin de liste paritaire à deux tours selon les mêmes règles que le scrutin municipal ordinaire.

Par ailleurs, l'interdiction du panachage modifie les règles jusque là en vigueur sur la validité des bulletins lors des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants.

Un décret du 6 août 2025 précise que les bulletins comportant une modification de l'ordre des candidats ou une mention manuscrite sont désormais considérés comme nuls.



INFORMATIONS


Mission Locale
Rurale de la Haute-Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE

Jeunes 16-25 ans

Le réseau des Missions Locales
Pour l'emploi des jeunes !



Des SOLUTIONS pour tous tes PROJETS

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE
Nouvelle-Aquitaine
Les Communautés de Communes et Communes du Territoire

Proche de chez toi !
4 Antennes - 32 points d'accueil
Un point d'accueil tous les 15 kms

05.55.70.45.74
contact@mlr87.fr



4 Espaces labellisés Point Info Jeunes
3 points numériques CAF
Mission Locale Point Santé



Accompagnement global et personnalisé
Un conseiller référent pour tes démarches

EMPLOI
OFFRES D'EMPLOI, JOBS d'été, apprentissage, alternance
Ateliers CV, lettre de motivation, simulation d'entretien
Rencontrer des employeurs
SERVICE CIVIQUE, Parrainage
CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE, ...

ORIENTATION
Découvrir les métiers (casques à réalité virtuelle...)
Faire des STAGES
Visiter des entreprises, ...

FORMATION
Choisir une formation et y accéder
Droits à la formation, remise à niveau, numérique...
Financements, ...

VIE QUOTIDIENNE
Mobilité : entraînement au CODE DE LA ROUTE, simulateur de conduite, AIDE AU PERMIS, location de véhicules, transports...
Démarches administratives : logement, santé, accès aux droits
Participer à un conseil de jeunes
Ressources, ...


Mission Locale
Rurale de la Haute-Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE

Une équipe de 32 professionnels
Des services gratuits

contact@mlr87.fr
https://www.facebook.com/mlr87/7
https://www.missionlocale.ruralhautevienne.com/

De jour comme de nuit :
l'appli Ma Mission Locale



Intégré par Print-Expression 03 20 00 00 00
All rights reserved by the public authority

MAISON FRANCE SERVICES*

Nos agents vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien.



Coordonnées pour la Mission locale :
Mission locale Bellac 87300
Tiers Lieu de Bellac 12 Place du Palais
87300 Bellac
05 55 68 87 54

Les Maisons France Services

Depuis 2020, les maisons France services accompagnent les Français dans la réalisation de leurs démarches administratives. Les maisons France services répondent à de nombreux besoins, notamment pour les publics en difficulté avec le numérique ou dans la réalisation des démarches administratives.

Les 5 thématiques qui suscitent le plus de demandes d'accompagnement sont les suivantes :

- La retraite (créer un espace personnel, faire des simulations d'allocations, liquider sa pension...);
- La santé ;
- Les impôts (aide à la déclaration d'impôt sur le revenu, naviguer sur son espace personnel...);
- Les titres d'identité ;
- L'immatriculation de véhicule.

Les usagers peuvent aussi s'y rendre pour des demandes plus générales comme l'envoi de courriers, l'accompagnement à la rédaction de CV ou l'aide à la compréhension de documents administratifs.

Nov'habitat 87

Des conseils techniques et financiers neutres et gratuits pour améliorer votre logement

Nov'habitat 87 est le service public de conseil en amélioration du logement en Haute-Vienne (hors territoires de Limoges Métropole et Ouest Limousin). Il s'agit de l'antenne locale du réseau national France Rénov', portée en régie par le Département de la Haute-Vienne.

Le dispositif bénéficie du soutien financier des 11 Communautés de communes couvertes, ainsi que de l'Anah, la Région Nouvelle-Aquitaine, et le SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne).

Un service public neutre et gratuit pour tous les ménages

Concrètement, cela implique que les conseillers dédiés vous renseignent, vous conseillent, et vous orientent de manière neutre et gratuite :

- Que vous soyez propriétaires occupants ou bailleurs, locataires, en copropriété... et ce quels que soient vos niveaux de revenus

- Pour des projets sur l'ensemble des thématiques « amélioration de l'habitat » de l'Anah :

- o Rénovation énergétique

- o Adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap

- o Lutte contre l'habitat indigne, dégradé, ou vacant

- Pour toute question d'ordre technique, financière, juridique... en interne ou via des échanges privilégiés avec les autres services existants.

The infographic is a green rectangular poster. At the top left are the logos for 'Nov habitat 87' and 'France Rénov'. The main text in a yellow box asks 'Chez vous, vous avez froid en hiver chaud en été ?'. Below this, it asks 'Votre maison n'est plus adaptée à votre âge ou votre handicap ?' and 'Votre logement est dégradé ou vacant ?'. A white box contains the contact information: 'Contactez le service public Nov'habitat 87' with a phone icon and the number '05 55 14 88 42', and a website icon with 'novhabitat87.fr'. Below this, it says 'Votre antenne locale du réseau France Rénov', portée par le Département de la Haute-Vienne'. At the bottom, it says 'Des conseils neutres et gratuits pour améliorer votre logement' and 'Conseils techniques | Aides financières | Orientation'. At the very bottom, it lists 'Un service du' with the logo of the 'Département de la Haute-Vienne' and 'Dispositif cofinancé par' followed by logos of various partner organizations including ANAH, Région Nouvelle-Aquitaine, SEHV, and others.

Les conseillers Nov'habitat 87 sont la porte d'entrée du service public pour améliorer votre logement



Par ailleurs le service Nov'habitat 87 participe, dans le cadre de ses missions de « dynamique territoriale », à diverses actions pour mobiliser particuliers et professionnels autour de l'amélioration de l'habitat. Les conseillers peuvent ainsi intervenir sur votre territoire dans le cadre de réunions publiques, salons, ou autres événements de sensibilisation et d'échange. Votre association ou collectivité souhaite organiser un temps d'échange ? Contactez-nous !

Nov'habitat 87 peut vous renseigner par téléphone ou email, mais aussi lors des permanences sur rendez-vous organisées mensuellement dans la plupart des Maisons France Services du territoire couvert.

Pensez à nous contacter pour connaître les créneaux disponibles

Info logement

UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

Pensez à l'ADIL 87 !



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

Relations propriétaires-locataires : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires... **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées... **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ... **Relations de voisinage**: nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ... **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement... **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BtC, réductions d'impôts...

Amélioration de l'habitat : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

Informations neutres et gratuites :

adil₈₇ **05 55 10 89 89**

28avenuedela Libération – 87000 LIMOGES

Horaires: du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

INFORMATIONS

MAXIMUM

1 Les Masgrimauds

87160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél. : 05 55 76 22 78

Mail : maximum87@orange.fr

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◊ Les déchets verts
- ◊ Les gravats
- ◊ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◊ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◊ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◊ Les huiles usagées
- ◊ Les pneus
- ◊ Les tôles en fibrociment
- ◊ Les bâches agricoles
- ◊ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◊ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales.

L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas d'oubli d'inscription, les encombrants ne seront pas collectés et la collecte sera reportée à la prochaine date.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DÉBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans tri sélectif.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.

INFORMATIONS

Quelques pistes pour notre cimetière ; des gestes simples à la portée de tous

En vertu de l'article L. 2321-2 14°, la clôture des cimetières, leur entretien et leur translation constituent des dépenses obligatoires pour la commune. Les travaux d'entretien général des cimetières sont des travaux publics et - hormis les tombes - relèvent de la compétence du maire.

Entretenir une tombe est non seulement une manière d'honorer le défunt qui s'y trouve, mais également une obligation morale et civique. Les descendants se doivent donc de maintenir ce lieu de recueillement propre et en bon état, en mémoire du défunt.

Obligations légales concernant l'entretien d'une sépulture

Peu connues, les obligations administratives concernant l'entretien d'une sépulture se portent sur les héritiers, comme concessionnaires des tombes.

Considérée comme une propriété privée, la tombe fait l'objet d'un contrat administratif entre la commune et le concessionnaire. Les droits liés à la sépulture comme le droit d'aménagement, le choix des personnes à inhumer ainsi que la transmission de la concession, impliquent des obligations. L'une des plus importante est celle d'entretenir la sépulture pour qu'elle ne porte atteinte, ni à la décence du cimetière, ni aux autres tombes.

Ne pas honorer cet engagement d'entretien d'une sépulture peut entraîner une procédure juridique à l'initiative de la commune, pour contraindre le propriétaire de la tombe à effectuer les travaux nécessaires à la rénovation. Une procédure de reprise de la tombe peut également être entamée faute de rénovation ou si le lieu est notoirement laissé à l'abandon.

Les usages à proscrire

Eau sous pression



L'eau sous pression désagrége la pierre.

Eau de Javel



L'eau de Javel (ou hypochlorite de sodium) permet d'obtenir un effet immédiat mais attaque pierre et métaux. Elle entraîne la formation de chlorure de sodium (sel de cuisine). Ce sel reste dans la pierre, aucun rinçage ne peut l'en faire sortir. Lorsqu'il cristallise, il entraîne une dégradation irréversible du matériau.

la **brosse métallique** raje la pierre.

Quelques conseils d'entretien



- Enlever régulièrement les **feuilles mortes** et **débris végétaux**,
- Dépoussiérer souvent à la balayette,
- Nettoyer sous les jardinières et les plaques «souvenir»
- Laver modérément à l'**eau pure** et à la **brosse douce**, sans eau de Javel
- Traiter tous les **2 ans** environ, à l'**ammonium quaternaire**, de préférence au printemps.

A retenir :

L'entretien d'une sépulture doit être une action légère, régulière et mesurée, conduite dans le respect des matériaux et de l'aspect originel du monument.

Un bon entretien n'est pas exclusivement destiné à rendre une tombe visuellement «propre» : notion très relative dans un environnement extérieur.

L'entretien doit surtout aider à **préserver durablement le monument** - dans l'intégrité de sa forme comme de sa surface - et donc privilégier des gestes de conservation.

L'entretien consacré au cimetière par les agents techniques, ne portera désormais que sur les allées principales et transversales ainsi que les espaces verts. Nous comptons sur votre participation à la mise en valeur de notre cimetière communal.

Nos associations

LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE FOLLES

Association sportive (foot)	Monsieur Thierry METAIS La Ribière 87250 FOLLES	06.26.60.21.85 05.55.71.48.23 thierry.metais21@orange.fr
Rugby club de Folles	Monsieur Bruno THALAMONA 2bis la petite garde 87250 FOLLES	06.22.66.08.46 tala.mona@gmail.com
Les Anciens du rugby de FOLLES	Monsieur CARDEAU Daniel	06.86.74.29.25
A.C.C.A. (chasse)	Monsieur RIFFAUD Fabien	accafolles87@orange.fr 06.50.12.84.15
La Gaule de Folles	Madame METAIS Christine La Ribière 87250 FOLLES	05.55.71.48.23 06.86.79.53.26 cmetais87@gmail.com
Comité des Fêtes	Madame Vanessa RABUSSIER Les Gouttes 87250 FOLLES	06.60.37.21.68 05.55.45.25.29 comitedesfetes.folles@outlook.fr
Club des Aînés (3me âge)	Madame JEYSI Françoise La Petite Garde 87250 FOLLES	09.52.98.29.43 OU 05.55.33.19.95 06.32.42.29.70 francoisejeyssi@hotmail.fr
F.N.A.C.A.	Monsieur Bernard TARDIEU Le Moulin Neuf 87250 FOLLES	05.55.71.43.35 Limoges 05.55.01.69.10 ou 06.86.66.10.36 l.tardieu.lt@gmail.com
Folles Rando	Monsieur Bernard DESROZIER Le Montheil 87250 FOLLES EN SOMMEIL	05.55.71.43.77 06.84.20.55.80 gil.ber.desrozier@orange.fr
Folles Cabaret	COTTAZ Sylvie Mairie 2bis la Petite Garde 87250 Folles	follescabaret87250@outlook.fr président Monsieur GODEFROID 06.63.58.52.23
Folles Burlesques	Monsieur COUTEAU Alain Chez Mr et Mme MOREAU Jean Le GRANGES 87250 FOLLES	06.80.38.14.47 jean.moreau47@orange.fr
Loisirs, Détente et créations Folloises	Madame Bernadette VALLAUD Gaucharaud 87250 FOLLES	05.55.71.48.09 jacky.vallaud@hotmail.fr
Lou ami de Lavaou-Mondzourde	Monsieur Robin JUDE 23 Montjourde 87250 FOLLES	Nathalie CLAVEROLAS Secrétaire 05.55.32.59.56 sylviejude@noos.fr
Les tracteurs rouges en Follies	Monsieur Jean Paul POULET 3 Fursannes 87250 Folles	06.75.79.36.73 ltrenfollies@gmail.com
Folles Fest	Monsieur SERISET Eddy Président 3, La Petite Garde 87250 Folles	eseriset@gmail.com



Nos associations

Des nouvelles du Rugby Club de FOLLES

Pour la saison 2024-2025, le Rugby Club de Folles s'est engagé en championnat Régionale 2 Nouvelle-Aquitaine. Devant un grand nombre d'arrêts de joueurs, il a fallu se résoudre à un rassemblement avec l'équipe d'Ambazac. Ce rassemblement existe déjà depuis plusieurs saisons pour l'équipe féminine. Cela a permis d'inscrire 2 équipes au niveau des séniors masculins. L'équipe première, malgré quelques belles prestations, n'a pas réussi à se maintenir et termine dernière de sa poule avec un bilan de 3 victoires et 13 défaites.

Le bilan est identique pour l'équipe réserve. A l'intersaison, un changement est intervenu au niveau de l'équipe dirigeante. Un nouveau président, un nouveau bureau, un nouvel entraîneur pour les séniors masculins mais avec toujours la même volonté de continuer à faire exister un club de rugby. Le rassemblement Folles Ambazac est reconduit mais une seule équipe sénior est engagée au niveau Régionale 3.

Au sujet de l'équipe féminine à X du Rugby Club des Monts (Folles Ambazac), la saison 2024 – 2025 a été mitigée. Après une phase de brassage plutôt maîtrisée, la phase qualificative est plus compliquée. Les « Démones » parviennent toutefois à se qualifier pour la finale de Terroir. Elles y affrontent une vieille connaissance, les « Kaolines » de St Yrieix. Après un mauvais début de rencontre, les « Démones » reviennent dans la partie mais doivent s'incliner de justesse face à une belle équipe arédiennaise. En phase finale de Nouvelle-Aquitaine, elles s'inclinent en ¼ de finale face aux futures finalistes. L'équipe repart pour la saison 2025 – 2026 avec une ossature de joueuses expérimentées et on espère l'arrivée de nouvelles recrues.

On termine par des nouvelles de nos jeunes de l'école de rugby. Pour l'année à venir il a été décidé de reconduire notre mode de fonctionnement de la saison précédente. En effet, nous recentrons la grande majorité des entraînements à Folles. Nous élargissons l'entente Folles, Bellac, Nantiat et Ambazac pour les tournois et plateaux. Depuis fin août, les entraînements ont lieu au stade de La Colline les mercredis de 18h à 19h00 et les samedis de 10h00 à 12h00. Tout cela sous la responsabilité de Patrice Jude, aidé par plusieurs encadrants et encadrantes. Nous accueillons avec plaisir tous les jeunes, garçons et filles, entre 3 ans et 14 ans qui souhaitent découvrir l'activité rugby. Retrouvez tous nos informations sur le site internet du club :

<https://www.rc-folles.com>

Il me reste qu'à vous souhaiter une très bonne année 2026, espérant vous croiser au stade pour venir encourager toutes nos équipes qui défendent les couleurs de Folles.



Nos Associations



Nous avons commencé l'année 2025 par:
Un 1er concert (le 17 mai 2025) avec le groupe « The Indecious Band » suivi d'une animation avec DJ Flo à la salle des fêtes de Folles.



Célébration de la fête de la musique le vendredi 20 juin avec DJ Flo et la participation des foods trucks « Le Baracat Pizza et Locaux Moov ».

De fin juin à fin août, nous avons relancé les « Bals du jeudi soir au Pont à l'Age » (26 juin, 10 et 31 juillet, 7 et 21 août).



Organisation de la soirée avec 4 groupes dont Back To Queen Tribute du samedi 2 août avec à la restauration « Restaurant Le Viaduc, les foods trucks Mr et Mme Patate et Los Gorditos » avec en final un magnifique feu d'artifice (organisé par la Mairie).

Nous avons eu de très bons retours sur tous nos événements, et le président remercie tous les bénévoles de Folles Fest pour leur engagement, ainsi que le public.

Nous avons hâte de vous proposer pour 2026 (fête de la musique, bal du jeudi au Pont A l'Age...) les dates sont en préparation, elles seront communiquées dès que possible mais nous pouvons vous donner celles « des bals du jeudi soir » les 9 et 23 juillet 2026 et les 6 et 20 août 2026)

Nos Associations

L'Age d'Or



Nous voici fin 2025, comme le temps passe vite.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 21 janvier 2025, suivie de la dégustation de couronnes des rois. Les membres du bureau n'ont pas changé. Cette année, nous avons poursuivi nos réunions mensuelles les 3eme mardi du mois. En avril, le grand loto a de nouveau réuni 120 personnes et fait de nombreux gagnants. Le voyage organisé par nos amis de Laurière et Saint Sulpice Laurière nous a fait découvrir le Marais Poitevin et ses curiosités (notamment la rivière qui s'enflamme). L'été arrive et le temps s'accélère et nous voilà en septembre. Destination l'Indre et visite de l'église de Nohant avec ses fresques du 12eme siècle pour certaines encore intactes.

Puis nous sommes transportés dans l'univers de l'écrivaine George Sand et de ses romans « la mare au diable, la petite Fadette, etc » sa demeure et son jardin sont magnifiques.



L'après-midi, nous nous sommes rendus au château médiéval de Sarzay qui a servi de cadre au roman « le meunier d'Angibault » de George Sand.

Novembre était animé par notre 2eme grand loto de l'année. De nombreux lots ont été gagnés (Tablette, smartphone, aspirateur robot, bons d'achats). Le repas de fin d'année a été préparé par le « Traiteur de la Chapelle » à La Souterraine. Nous avons mangé un très bon repas. Pour clôturer cette année, lors de la réunion de décembre une boîte de chocolats et un goûter amélioré ont été distribués.

2026

Le club prévoit 2 grands lotos ouvert à tous sur réservation les 12 avril et 24 octobre. L'Assemblée Générale se tiendra le 20 janvier 2026. Le club l'Age d'Or, ses membres et adhérents vous souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année et leurs meilleurs vœux pour 2026.

La présidente
Françoise Jeysi



Nos Associations

Bonjour à tous

Nous sommes en entente avec l'équipe B de la jonchère pour la 2ème année consécutive.

Nous avons fait cette année quelques jeunes recrues qui nous permettent d'être plus à l'aise en championnat et de faire des matchs plus intéressants.

Nous sommes également engagés en coupe (challenge de district et Georges var)

Nous souhaitons la bienvenue à notre jeune arbitre LOUBLI RIFFAUD Hayle âgé de 13 ans qui nous couvrira pour la saison au niveau de l'arbitrage.

Nous faisons également comme tous les ans des calendriers en commun avec la Jonchère avec photos des joueurs et cartes sponsors. Si vous en voulez contactez un dirigeant ; quelques calendriers seront en vente à l'agence postale.

Nous ferons également un tournoi en fin de saison vers le mois de juin.

Le club de foot de Folles vous souhaite à toutes et tous un joyeux Noël et une bonne année 2026

Le Président.



FOLLES LOISIRS

L'association Folles Loisir a débuté sa saison 2025/2026 le lundi 15 septembre dernier.

L'assemblée générale s'est réunie le lundi 13 octobre 2025, une personne est démissionnaire du bureau et a été remplacée par une autre adhérente.

Le nombre d'adhérents est de 23.

Des remerciements ont été adressés à M. le Maire et son conseil municipal pour l'octroi de la subvention.

Les activités sont toujours programmées:

Le Lundi pour: Jeux (belote, scrabble...), Broderie, tricot, pergamano, quilting, 3D, perles diamant, mosaïque ...

Le Jeudi pour des travaux de coutures.

Bien entendu les adhérents sont libres d'occuper leurs après-midis par d'autres tâches.

La cotisation annuelle ne varie pas et reste à 20 €.

Surtout n'hésitez pas à franchir la porte de l'atelier pour tout renseignements sur les activités, nous vous accueillerons avec plaisir.

L'association Folles Loisirs souhaite aux adhérents une bonne année 2026

Nos Associations

Les tracteurs rouges continuent de faire vibrer les passionnés



La première rencontre des LTR, c'était il y a 20 ans au village vacances de Bersac pour que les passionnés puissent se rencontrer. Cette année, les samedi et dimanche 3 et 4 août étaient un franc succès à Folles avec plus de 200 tracteurs et le record du nombre de Farmall sur un événement en France. Des passionnés restaurateurs de tracteurs sont venus des 4 coins du pays et même de l'étranger. Parmi eux, certains restaurent aussi les outils d'époque qu'ils adaptent à leurs machines.

Le dimanche a été justement l'occasion d'une démonstration de moisson et d'activités aux champs avec ces merveilles de mécaniques sans GPS, sans confort, sans relevage hydraulique, mais toujours avec beaucoup de bonne humeur.

Rendez-vous les 1er et 2 août 2026

Le comité des fêtes

Cette année encore, vous avez été nombreux à répondre présents aux manifestations organisées par la comité des fêtes et nous tenons à vous adresser un immense Merci.

Le concours de belote du mois de février s'est déroulé dans une ambiance particulièrement chaleureuse. Les participants, fidèles comme nouveaux, ont rempli la salle et nous avons partagé un très bon moment de convivialité.

La fête de l'été a également rencontré un beau succès: les courses de caisses à savon, la brocante et les animations ont attiré petits et grands tout au long de la journée. Seul regret le feu d'artifice n'a pas pu être tiré en raison des conditions de sécheresse, mais cela n'a pas entamé la bonne humeur générale.

Après plusieurs années d'engagement, d'événements vécus ensemble et de beaux souvenirs partagés, le bureau du comité des fêtes a décidé de démissionner, ressentant un certain essoufflement au fil du temps.

L'assemblée générale aura lieu le:

7 février 2026 à 14h00 à la salle des fêtes de FOLLES.

Nous invitons toutes les personnes souhaitant s'impliquer dans la vie festive de la commune à venir nombreuses.

Le comité des fêtes vous adresse ses vœux les plus sincères pour cette nouvelles année.

L'équipe du comité des fêtes

Nos artisans

Le restaurant « LE VIADUC » vous invite à découvrir sa cuisine authentique et conviviale.

Ouvert du mardi au dimanche soir, cet établissement propose un cadre chaleureux idéal pour des dîners en famille ou entre amis.

Pour les travailleurs, le restaurant offre également un repas ouvrier le midi, parfait pour une pause déjeuner revigorante. N'hésitez pas à les contacter au 05 55 10 96 03 pour réserver votre table ou pour plus d'informations.

Venez savourer des plats délicieux et profiter d'une expérience culinaire unique au cœur de votre région.



SB INFORMATIC87
 87270 COUZEIX - 87250 FOLLES
 Tél 07 69 27 14 07
 sb.informatic87@gmail.com
 www.sbinformatic.fr
 Votre assistant informatique de proximité (87) à domicile
 plus de 15 ans d'expérience

Assistance Informatique, Accompagnement aux outils informatiques
 Initiation, formation, Secrétariat, Création graphique
 Solutions d'encaissements (caisse enregistreuse),
 Photocopieurs,
 Ecran tactile interactif ou Ecran d'affichage dynamique

Fort d'une expérience professionnelle de 20 ans dans l'informatique (assistance, maintenance, formation), J'ai décidé de prendre mon indépendance en créant mon entreprise individuelle.

Mon souhait est de continuer à vous faire bénéficier de mon savoir-faire et ainsi répondre au mieux à vos besoins informatiques.

- Dépannage et maintenance matériel : remplacement des pièces défectueuses
- Réinstallation de votre ordinateur (fixe ou portable): windows, logiciels avec licence, logiciels libres
- Dévirussage : élimination des virus et logiciels malveillants.
- Nettoyage de votre PC afin d'améliorer ses performances
- Récupération de vos données : fichiers, photos perdus suite à un incident.
- Connexion à internet : installation de la box, messagerie.
- Mise en place de sécurité : sauvegarde, antivirus, protection contre les intrusions malveillantes.
- Formation à domicile.
- Conseils sur le choix des équipements en fonction de vos besoins.
- Création graphique (carte de visite, logo, affiche...)
- Solutions d'encaissements – Ecrans interactifs tactiles connectés indoor / outdoor (partenariat avec P2Sit)

ES Photographie
 87250 Folles
 Tél 07 67 40 09 60
 e.seriset@gmail.com

Mariage, Shooting Photo,
 Baptême, Anniversaire,
 Evénement

ES PHOTOGRAPHIE

Photographe depuis 15 ans avec studio mobile, drone, montage vidéo. Vous propose d'immortaliser les grands moments de votre vie (Mariage, Naissance, Anniversaire, Shooting, Evénements privés, Trombinoscope entreprise...) Etudie toutes demandes

Mobile : 07 67 40 09 60

Facebook : <https://www.facebook.com/eddyphotographie>



Sophie LE MOIGNE
 Conseiller en Immobilier

07 63 55 29 50
 sophie.le-moigne@iadfrance.fr
 FOLLES (87)

Suivez-moi [iadfrance.fr](https://www.iadfrance.fr)

Et Le Moigne Sophie, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS iad France immatriculée au RCS de Limoges sous le numéro 927113355 (sans détention de fonds) titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société iad France SAS.

Nos artisans



Spécialisée dans la rénovation globale de l'habitat, l'entreprise Ecotech 87 propose ses nombreux services comme :

- L'isolation et le placo
- L'installation de pompes à chaleur air/eau et air/air
- La ventilation
- L'électricité
- La plomberie et le sanitaire

L'entreprise est également détentrice de plusieurs RGE (QualiBat, QualiPac et Ventilation +) afin de faire bénéficier à ses clients des primes de l'état.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour toutes questions.

Tél : 06 74 82 69 97

Mail : ecotech87.eirl@orange.fr

Adresse : 3 Pont de Mazeras, 87250 Folles

Les gîtes sur la commune

Gîtes at Le Montheil



10 Le Montheil
Folles
87250

1 and 3 Bedroom Gîte

Quiet, relaxed
accommodation.

- Self-Catering
- Off road Parking
- Secure parking for bikes and Motorbikes
- Min 3 nights stay
- Use of shared garden
- BBQ available
- Shared washing machines

Contact

Jennie

giteslemontheil@orange.fr
07 87 30 34 93

05 44 20 08 26

English spoken

Gîtes du Le Montheil

0787303493

Jennie and Peter Beardsley

Situé dans un petit hameau entouré de terres agricoles et d'une belle campagne.



Gîte La Parenthèse
5-7 route du Coudert
87250 Folles



Gîte de Lavaud
Tel 06.80.15.35.25
mail: l.falcon2@numericable.com

Le Chalet Limousin***



— . Nos coordonnées

Le Chalet Limousin ***
3 Pont De Mazeras
87250 FOLLES - FRANCE

☎ **+33 6 58 30 63 10**

Le Petit Théâtre du FCL Feytiat
présente une comédie

en 2 actes de François SCHARRE

ESPACE GEORGES BRASSENS

"Paul m'a laissé sa clé"



**SAMEDI 30 MAI 2026
À 20H30**

10€

gratuit pour les moins de 12 ans

Réservations au 06 72 08 18 01



« Paul m'a laissé sa clé » de François Scharre

La pièce commence avec l'arrivée d'une cambrioleuse qui a subi un orage

Paul l'occupant des lieux donne sa clé à tout le monde et raconte n'importe quoi à sa mère et là commence une série de quiproquos

Ensuite arrive un voisin Homo

Puis Henriette la mère de Paul une catho très prout prout qui prend la cambrioleuse pour la petite amie de Paul

Ensuite arrive une maîtresse italienne délaissée

La sœur de Paul : une baba cool qui fait croire à sa mère qu'elle a été à St Jacques de Compostelle et qui en fait a été au Népal .

Puis Vincent un ami de Paul, une entraîneuse, puis le patron de l'Ibiza bar un personnage haut en couleur

Finalement Henriette découvre le pot aux roses et la cambrioleuse repart en emportant l'appareil photo, l'ordinateur

.....

En tout 9 personnages

Grande Soirée **DANSE & THÉÂTRE**

Samedi 31 Janvier 2026

dès 19h00 - Salle des Fêtes - Folles



1ère Partie :

**Les Fées de la Danse et
Les Jumeaux montent sur scène
pour vous interpréter les
chorégraphies apprises pour
l'occasion. En solo, en duo, ou en
groupe, toutes les danseuses et
les danseurs vous présentent leur
travail et leur passion.**

2ème Partie :

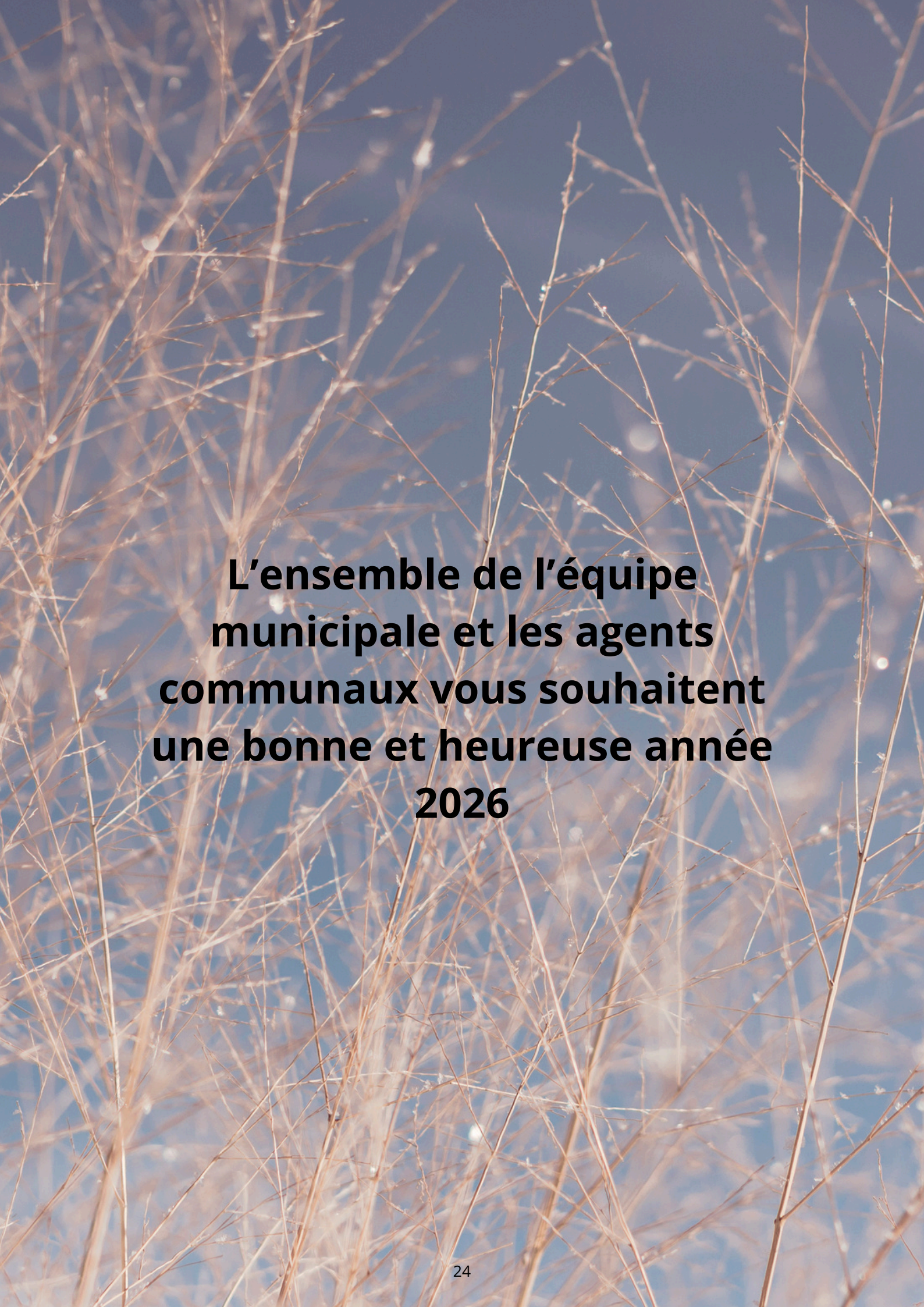
**La troupe de théâtre "Le p'tit brin de folie"
vous propose une comédie intitulée
C'EST PAS PERMIS ! Dans cette pièce, un
moniteur d'auto-école est totalement
démuni face à ses élèves, quand deux
créatures font irruption et sèment la
zizanie. Les gags et les quiproquos
s'enchaînent jusqu'à épuiser le moniteur
de fatigue, et le public de rire.**



**Entrée libre - Tout public - Chapeau proposé
Buvette et vente de gâteaux sur place.**

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins





**L'ensemble de l'équipe
municipale et les agents
communaux vous souhaitent
une bonne et heureuse année
2026**